

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DE LA PROTECTION CIVIQUE
ET GARDE DES SCEAUX**

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/ ²¹⁶²² DU 26/12/2019
**PORTANT MISE A LA RETRAITE D'UN CADRE DU MINISTRE DE LA
JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE
ET GARDE DES SCEAUX,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/28 du 23 Août 2006 portant Statut Général des
Fonctionnaires spécialement en son article 79 point 2 et 4;

Vu le dossier personnel et administratif de Monsieur NZOSABA Gaspard,
matricule 11198547(212.820), Conseiller à la Direction des Ressources
au Ministère de la Justice, de la Protection Civile et Garde des Sceaux.

Attendu que l'intéressé a atteint l'âge légal de la retraite;

ORDONNE

Article 1 : Est mis à la retraite à dater du 1^{er} Janvier 2020, **Monsieur
NZOSABA Gaspard, matricule 11198547(212.820)**,
Conseiller à la Direction des Ressources au Ministère de la
Justice, de la Protection Civile et Garde des Sceaux.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente
Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Fait à Bujumbura, le 26/12/2019 2019

Aimée Laurentine KANYANA

